

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2024 à 18h

Ouverture de séance : 18h10

Présents : Mmes BARROCAS Sylviane, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine
Mrs BAZELIN Régis, GOSZKA Gilles, RIBIÈRE Jean-François, ROPP Jean-Marie, STRAUSS Patrick,
UTTEWILLER Gilles.

Absents excusés : M. DALLONS Antoine (procuration à M. RIBIERE)
Mme MONNIER Béatrice (procuration à M. STRAUSS)
Mme SCHWARTZWALDER Masha (procuration à Mme GOUSSET)
Mme VAN DER HEYDEN Céline (procuration à M. GOSZKA)

Absentes : Mme DONZE Nathalie
Mme ARNOULD Céline

Secrétaire de séance : Mme GOUSSET Claudine (unanimité)

1) COMPTES DE GESTION 2023

Budget : principal, eau, assainissement, chaleur, SPANC

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 :

-Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

➤ Unanimité (13 voix pour)

2) COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Budgets : principal, eau, assainissement, chaleur, SPANC

Le conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2023 (budget principal, eau, assainissement, chaleur, SPANC) dressés par M. RIBIÈRE Jean-François, Maire après s'être fait présenter les budgets primitifs lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels se résument aussi qu'il suit :

Budget COMMUNE- Compte administratif 2023		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	705 993.20	779 476.43	73 483.23 (excédent)
	Section d'investissement	147 599.99	203 105.91	55 505.92 (excédent)
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent			17 977.31
Reports année N-1	Report en section d'exploitation (002)	0	322 218.96	
	Report en section d'investissement (001)	146 635.35	0	
TOTAL		1 000 228.54	1 304 801.3	304 572.76
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0	0	
	Section d'investissement	28 191.68	0	
TOTAL DES RAR EN N+1		28 191.68	0	
Résultat cumule	Section d'exploitation	705 993.20	1 101 695.39	395 702.19
	Section d'investissement	322 427.02	203 105.91	-119 321.11
TOTAL CUMULE		1 028 420.22	1 304 801.3	276 381.08

Budget EAU - Compte administratif 2023		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	116 724.07	101 320.84	-15 403.23 (déficit)
	Section d'investissement	29 853	52 110.21	22 257.21
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent			6 853.98
Reports année N-1	Report en section d'exploitation (002)	0	19 086.17	
	Report en section d'investissement (001)	0	148 340.91	
TOTAL		146 577.07	320 858.13	174 281.06
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0	0	
	Section d'investissement	70 970.05	0	
TOTAL DES RAR EN N+1		70 970.05	0	
Résultat cumule	Section d'exploitation	116 724.07	120 407.01	3 682.94
	Section d'investissement	100 823.05	200 451.12	99 628.07
TOTAL CUMULE		217 547.12	320 858.13	103 311.01

Budget Assainissement collectif - Compte administratif 2023		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	60 563.42	60 607.62	44.2
	Section d'investissement	47 160.44	44 283.84	-2 876.6
RESULTAT DE L'EXERCICE	DEFICIT			-2 832.4
Reports année N-1	Report en section d'exploitation (002)	0	1 179.15	
	Report en section d'investissement (001)	7 677.84	0	
TOTAL		115 401.7	106 070.61	-9 331.09
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0	0	
	Section d'investissement	0	0	
TOTAL DES RAR EN N+1		0	0	
Résultat cumule	Section d'exploitation	60 563.42	61 786.77	1 223.35
	Section d'investissement	54 838.28	44 283.84	-10 554.44
TOTAL CUMULE		115 401.7	106 070.61	-9 331.09

Décide d'affecter le résultat comme soit :

COM	Résultat CA 2022	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2023	Reste à réaliser 2022 Dépenses	Reste à réaliser 2022 Recettes	Solde des Restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pr affectation de résultats
INVEST	-146 635.35 €		55 505.92 €	28 191.68 €		-28 191.68€	-119 321.11€
FONCT	486 983 .75 €	164 764.79 €	73 483.23 €				395 702.19€

Le résultat d'investissement cumulé est de -91 129.43€ 001 DI

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 395 702. 19€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	395 702.19 €
Affectation obligatoire :	119 321.11 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	276 381. 08 €
Total affecté au c/ 1068 : -	119 321.11 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

> Unanimité (13 voix pour)

4) AFFECTATION DE RÉSULTAT 2023 BUDGET EAU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Décide d'affecter le résultat comme soit :

EAU	Résultat CA 2022	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2023	Reste à réaliser 2023 Dépenses	Solde des Restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pr affectation de résultats
INVESTISSEMENT	148 340.91 €		22 257.21 €	70 970,05 €	-70 970.05 €	99 628.07 €
FONCTIONNEMENT	19 086.17 €		-15 403.23 €			3 682.94 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 170 598.12 € 001 RI

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 3 682.94 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Budget chaleur - Compte administratif 2023		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	65 063.49	37 684.21	-27 379.28 (déficit)
	Section d'investissement	8 812.40	16 927.55	8 115.15 (excédent)
RESULTAT DE L'EXERCICE		DEFICIT		-19 264.13
Reports année N-1	Report en section d'exploitation (002)	0	25 169.97	
	Report en section d'investissement (001)	0	0	
TOTAL		73 875.89	79 781.73	5 905.84
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0	0	
	Section d'investissement	4 623.60	0	
TOTAL DES RAR EN N+1		4 623.60	0	
Résultat cumule	Section d'exploitation	65 063.49	62 854.18	-2 209.31
	Section d'investissement	13 436	16 927.55	3 491.55
TOTAL CUMULE		78 499.49	79 781.73	1 282.24

Budget SPANC - Compte administratif 2023		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	753.18	698	-55.18 (déficit)
	Section d'investissement	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		DEFICIT		-55.18
Reports année N-1	Report en section d'exploitation (002)	0	3 422.24	
	Report en section d'investissement (001)	0	0	
TOTAL		753.18	4 120.24	3 367.06
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0	0	
	Section d'investissement	0	0	
TOTAL DES RAR EN N+1				
Résultat cumule	Section d'exploitation	753.18	4 120.24	3 367.06
	Section d'investissement	0	0	0
TOTAL CUMULE		753.18	4 120.24	3 367.06

Sortie de M. RIBIÈRE Jean-François

➤ 12 VOIX POUR

Reprise de la présidence par M. RIBIÈRE Jean-François.

3) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	3 682.94 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 682.94 €
Total affecté au c/ 1068 : -	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

➤ Unanimité (13 voix pour)

5) AFFECTATION DE RÉSULTAT 2023 BUDGET CHALEUR

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat CA 2023	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2023	Reste à réaliser 2023 Dépenses	Solde des Restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pr affectation de résultats
INVESTISSEMENT	69 113.09 €		8 115.15 €	4 623.60 €	-4 623.60 €	72 604.64 €
FONCTIONNEMENT	25 169.97 €		- 27 379.28€			-2 209.31 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 77 228.24 € 001 RI

Le résultat de fonctionnement cumulé est de -2 209.31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 : -	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	2 209.31 €

➤ Unanimité (13 voix pour)

6) AFFECTATION DE RÉSULTAT 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat CA 2022	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2023	Reste à réaliser 2022	Solde des Restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pr affectation de résultats
INVESTISSEMENT	-7677.84 €		-2 876.60 €			-10 554.44 €
FONCTIONNEMENT	8 856.99 €	7 677.84 €	44.20 €			1 223.35 €

Le résultat d'investissement cumulé est de -10 554.44 € 001 DI

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 1 223.35 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1 223.35 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 223.35 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€
Total affecté au c/ 1068 :	1 223.35 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

> Unanimité (13 voix pour)

7) AFFECTATION DE RÉSULTAT 2023 BUDGET SPANC

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

SPANC	Résultat CA 2023	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2023	Reste à réaliser 2023	Solde des Restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pr affectation de résultats
INVESTISSEMENT						
FONCTIONNEMENT	3 422.24 €		-55.8 €			3 367.06 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 001 RI

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 3 367.06 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	3 367.06 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 367.06 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

➤ Unanimité (13 voix pour)

8) ASTREINTES SERVICE TECHNIQUE

Cette délibération est reportée à un conseil municipal ultérieur, car manque d'éléments.

9) COMMISSION FORET - CHANGEMENT DE RESPONSABLE

M. ROPP Jean-Marie présentant sa démission de la commission Forêt pour raison de santé, il est besoin de nommer un nouveau responsable M. STRAUSS Patrick se propose de le remplacer.

➤ Unanimité (13 voix pour)

10) NOUVEAU TARIF DE L'EAU A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2024

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer ci nouveau le prix de l'eau pour 2 raisons :

1. Le budget annexe de l'eau est actuellement déficitaire. Il faut donc augmenter les recettes face à nos dépenses croissantes d'entretien des réseaux. Nous avons dû faire face à de nombreuses fuites et casses de conduites en 2023.

Monsieur le Maire propose de réévaluer la part fixe à 25€ par semestre, soit 50€ par an.

2. La France est confrontée ces dernières années à la sécheresse, il est donc important d'économiser notre eau. Pour cela, M. le Maire propose de nouvelles tranches avec des tarifs propres à chacune.

TRANCHE N°1 : de 0 à 150 m³ → 1,25€
TRANCHE N°2 : au-delà de 150 m³ → 0,75€

Il est prévu de rééquilibrer le budget eau sur une période de 2 ans.

➤ 1 abstention, 1 voix contre, 11 voix pour

11) ANNULATION D'UNE PARTIE DE LA DÉLIBÉRATION 2023.77

Il avait été décidé dans cette délibération de créer un chemin « Chemin du Rail », pour le lotissement de M. ROUSSEL.

Il est nécessaire d'annuler aujourd'hui la création de ce chemin car la voie du lotissement est une voie privée intégrée dans une ASL. Elle n'est donc pas juridiquement, ouverte au public.

La première maison du lotissement aura donc comme adresse :
25 rue du Champ des Peignes.

➤ Unanimité (13 voix pour)

12) TARIFS PHOTOCOPIES POUR USAGERS.

Cette délibération est reportée à un conseil municipal ultérieur.

13) BUDGETS CHALEUR, PRIX DU KWH

Le prix du KWH n'a pas été augmenté depuis 2017, face aux dépenses qui augmentent (électricité, fioul) le budget chaleur est déficitaire. Il est cependant reporté à un conseil municipal ultérieur, ce nouveau calcul devant être plus affiné.

14) CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉS

Considérant que le bon fonctionnement des Services implique un recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la préparation de l'absence de l'agent titulaire en congé maternité.

➤ **Unanimité (13 voix pour)**

15) CRÉATION D'UN BUDGET LOTISSEMENT.

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite réaliser un découpage parcellaire afin de créer des terrains constructibles viabilisés Rue d'Arcey.

L'instruction budgétaire et comptable M57 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. La comptabilité de stocks qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent. Le budget lotissement est assujéti à la TVA.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M57 qui regroupera les écritures comptables du lotissement.

➤ **Unanimité (13 voix pour)**

Séance levée à 20h15.

Fait à Saulnot le 19/03/2024

Le Maire Jean-François RIBIERE

 